

Consommation d'alcool et de stupéfiants au travail

Un employé consommateur régulier d'alcool ou de stupéfiants risque à terme le licenciement. Pour éviter d'en arriver là, des patrons valaisans misent sur la prévention.

C'était à la fin des années no-nante. Un patron d'une PME valaisanne soupçonne deux de ses apprentis de consommer des stupéfiants. Retards répétés, manque de motivation, impasse sur les cours professionnels... Il tente de désamorcer le problème et discute avec les jeunes. Mais sans résultat. De guerre lasse, il convoque les parents et met tout le monde autour d'une table. «Les jeunes ne voyaient pas le problème, ils assuraient que tout allait rentrer dans l'ordre. Mais le jour suivant, ça recommençait. Cela devenait impossible pour moi et mes autres employés!» Après plus d'une année de négociations, il jette l'éponge: «Même les parents n'y mettaient pas du leur. J'ai dû licencier les apprentis.»

Marqué par cette expérience, le chef d'entreprise propose à l'Union valaisanne des arts et métiers (UVAM) d'inclure dans les contrats d'apprentissage une espèce de charte évoquant la politique de l'entreprise en matière de consommation de drogues et d'alcool et les conséquences pour le jeune qui ne s'y soumettrait pas. La proposition est bien accueillie par le chef du département de l'éducation, Claude Roch, mais reste sans suite. De son côté, l'UVAM fait passer un message clair au patronat valaisan: «Tolérance zéro sur le lieu de travail accompagnée d'une collaboration entre les divers partenaires pour une prévention maximale.

La prévention justement est l'un des chevaux de bataille du site chimique de Monthey regroupant les entreprises Syngenta, Ciba, Huntsman et Cimo. Tout a commencé en 1976 déjà avec l'entreprise Ciba. A l'époque, évoquer des problèmes d'alcool, de surcroît dans le milieu professionnel, était tabou.

Il y a trois ans, le programme prend de l'ampleur: «Nous avons mis sur pied le projet Santox qui concerne aussi bien l'alcool, la drogue, le tabagisme que les médicaments», explique Michel Weissbrodt, chef du projet. Ainsi, les 2000 employés bénéficient de toute une série de moyens de prévention qui se résument en information, formation, réseau d'aide et soutien social. Les cent cinquante apprentis du site par exemple, sont sensibilisés au problème par leurs maîtres de stages qui ont reçu une formation spécifique. Les employés sont tenus au courant du contenu et de l'évolution de Santox notamment par le biais d'un bulletin, du journal d'entreprise, d'affiches et d'un site extranet.

Si lors du lancement du projet, les employés se sont montrés méfiants, cela ne semble plus être le cas aujourd'hui. «Les collaborateurs ont compris que ce n'était pas un instrument de sanction mais une aide, notamment pour assurer leur sécurité», confie Jean-Marc Bellagamba, médecin spécialiste en santé au travail pour le site chimique.

Toute entreprise, même particulièrement à l'écoute de ses employés, réfléchit d'abord en termes de rendement et de profit. Un collaborateur régulière-

ment sous l'emprise de l'alcool ou des stupéfiants cumule les retards, est souvent absent ou malade, augmente les risques d'accidents, peut nuire à l'ambiance de travail, au rendement et à l'image de l'entreprise.

«Nous estimons à 2 millions de francs par année les coûts liés à la consommation d'alcool si nous n'entreprenions rien. Selon les spécialistes, un franc investi dans un programme de prévention en fait économiser quatre», commente Michel Weissbrodt. Le site dispose d'un budget de quelque 40 000 francs par an pour son projet Santox. Et s'il est trop tôt pour tirer un bilan, Jean-Marc Bellagamba se montre confiant: «Je constate que les cas de dysfonctionnement professionnel sont plus rapidement discutés et pris en charge par la ligne hiérarchique et ainsi qu'un dialogue constructif débouche plus souvent sur une demande d'aide au service médical.»

Les bons résultats n'empêchent pas, parfois, les mesures plus radicales allant jusqu'au licenciement. «Travail et consommation d'alcool ou de drogue ne font décidément pas bon ménage», note Pierre-Noël Julen, directeur du Bureau de métiers, qui souligne qu'en cas de votation, les patrons valaisans ne se montreraient pas favorables à une libéralisation du cannabis. ■



*Véronique Salamin

*Véronique Salamin, journaliste libre en Valais